

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 59

chargée de l'examen de la : Prise en considération du postulat de Mme Charlotte de la Baume et crts : « Non aux espèces menacées de poisson dans les assiettes lausannoises ! Pour une restauration protégeant les ressources halieutiques »

Présidence :	Mme Coralie DUMOULIN (PLR)
Membres présents :	M. Nicolas HURNI (PLR), Mme Anna CROLE-REES (PLR), Mme Karine BEAUSIRE BALLIF (Soc.), Mme Lana CUETO (remplace Mme Astrid LAVANDEROS (Soc.)), M. Yvan SALZMANN (Soc.), Mme Tatiana TAILLEFERT (Les Verts), M. Ilias PANCHARD (Les Verts), Mme Marie-Thérèse SANGRA (Les Verts), M. Vincent VOUILLAMOZ (remplace Mme Alice DE BENOIT (Vert'lib)), Mme Patrizia Deborah MORI (UDC)
Membres excusés :	M. Namasivayam THAMBIPILLAI (Soc.), Mme Léonie KOVALIV (EàG)
Représentant-e-s de la Municipalité :	Mme Natacha LITZISTORF, directrice LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE
Invité-e(-s) :	Mme A. FAUCHERRE, Adjointe à la cheffe de service, responsable de Domaine – ARLO, Mme M. ARLETTAZ, responsable des établissements publics – ARLO
Notes de séances	Léopold TSCHANZ, auxiliaire-rédacteur

Lieu : salle 368 au 3e étage, rue du Port-Franc 18

Date : 14 mars 2024

Début et fin de la séance : 17h00 – 18h00

Le représentant de la postulante, qui a quitté le Conseil Communal dans l'intervalle, explique que son postulat vise à inciter les restaurants qui bénéficient d'un contrat de bail avec la Ville à s'engager à ne pas commercialiser des espèces de poissons menacées ou en voie de disparition. Il souligne que la proposition ne vise pas à interdire quoi que ce soit, mais à proposer un critère d'exclusion.

Plusieurs membres de la commission expriment leur point de vue sur le postulat. Un commissaire soulève des questions sur les implications de cette proposition, notamment pour les pêcheurs locaux. Une commissaire demande des éclaircissements sur les critères incitatifs et suggère de dresser une liste des poissons qu'il est acceptable de consommer.

Une autre commissaire souligne que la consommation excessive de poisson est un problème et explique les critères de la liste du WWF pour les espèces de poissons à

Conseil communal de Lausanne

éviter. Une discussion technique sur les critères éventuels et comment ceux-ci sont fixés s'ensuit. Plusieurs sources et rapports sont cités par des commissaires.

Une commissaire exprime des préoccupations quant à l'impact de ces critères sur les restaurateurs, premiers concernés par des conditions trop restrictives.

Madame la Municipale en charge de logement, environnement et architecture explique qu'elle suit déjà des principes similaires à ceux proposés dans le postulat lorsqu'elle lance des appels à projets.

Pour cette raison même, une commissaire exprime son opposition au postulat qui nécessiterait un rapport-préavis inutile, tandis qu'un autre souligne la contradiction dans l'approche de la Municipalité.

Un autre commissaire suggère que la municipalité pourrait envisager de réduire le loyer des restaurants qui s'engagent à respecter les critères de durabilité proposés.

Vœu :

Une commissaire dépose le vœu suivant :

La commission souhaite que la Municipalité propose des pistes (montant du bail commercial, informations, formation, etc.) pour développer une restauration qui protège les ressources halieutiques et en particulier les espèces protégées.

Vote du vœu : 7 oui / 1 non / 3 abstentions

Conclusion(s) de la commission :

Vote : prise en considération du postulat de Mme Charlotte de la Baume et crts : « Non aux espèces menacées de poisson dans les assiettes lausannoises ! Pour une restauration protégeant les ressources halieutiques » : **7 oui 4 non 0 abstentions**

Lausanne, le 3 septembre 2024



Le rapporteur/la rapportrice :
(signé) Coralie Dumoulin